

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
Communes du  
Pays des Paillons

**OBJET :**

Avenants aux contrats  
de reprise des plastiques,  
aluminium, acier et papiers  
carton non complexés, issus  
des collectes sélectives

Décision n° 20 12 09

**Etaient présents** : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Gérard Branda, Noël Albin, Edmond Mari, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Madame Lykke Saviane, Madame Nicole Colombo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sophie Esposito, Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Pierre Donadey à Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Jean-Marc Rancurel à Monsieur Michel Lottier, Monsieur Chritian Dragoni à Monsieur Joël Gosse, Monsieur Gérard Saramito à Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Alain Alessio à Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard à Monsieur Francis Tujague, Monsieur Alain Michellis à Madame Michèle Maurel, Madame Germaine Millo à Monsieur Maurice Lavagna.

Madame Sophie Esposito a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Nardelli, vice-président chargé de la gestion des déchets, explique que, suite à la fermeture de la Chine aux matières recyclées et à la crise sanitaire Covid 19 avec le fort ralentissement de la croissance économique, les demandes de matières recyclées se sont effondrées. Il est plus difficile de les écouler. Ces circonstances ont entraîné la déconnexion des prix de reprise par rapport aux prix du marché.

Par conséquent, l'opérateur de reprise, Véolia – Sud Est Assainissement, se voit contraint d'activer la clause de sauvegarde des contrats qui le lie à la CCPP depuis le 01/10/2020, avec comme conséquence des prix de reprise minimum garantis fixés dorénavant à 0 €/tonne pour l'ensemble des résines plastiques, l'aluminium, les aciers et les papiers cartons non complexés (PCNC).

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **autorise** le président à **signer** les avenants aux contrats de reprise des plastiques (toutes résines), de l'aluminium, de l'acier, et des papiers cartons non complexés (PCNC), provenant des collectes sélectives des ménages fixant le prix plancher de reprise à 0 €/Tonne.

Nombre de conseillers  
en exercice : 38

Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 37  
Pour : 37  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT  
M. LAVAGNA